

ANNEXE 1 : ÉVALUATION DE LA DEMANDE D'ACCUEIL - ÉTUDE DE LA FAJE (NOV. 2018)

FAJE Fondation pour l'accueil de jour des enfants	ELEMENTS D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE D'ACCUEIL DE JOUR ET DE SON ÉVOLUTION DANS LE TEMPS	Réseau AJESOL Réseau d'accueil de jour des enfants du sud-ouest lausannois
---	--	--

INTRODUCTION

La méthodologie adoptée pour le diagnostic et l'évaluation de la demande en places d'accueil de jour institutionnelles repose sur deux éléments principaux. Le premier correspond à la considération des taux d'occupation des parents comme source principale du besoin dans une perspective de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Le deuxième élément qui vient limiter le besoin exprimé correspond à la prise en compte de la présence plus ou moins soutenue d'un environnement familial au sens large à même d'offrir une garde non-institutionnelle. Le synoptique rapporté ci-dessous est séparé en deux parties : la première correspondant à l'identification et la quantification de la demande à ce jour (année de référence 2015); la deuxième poussant la réflexion un peu plus avant en se concentrant sur la projection de cette demande dans le temps (2015 à 2030 par pas quinquennaux).

EVALUATION DE LA DEMANDE

Distribution des enfants selon leur âge et le modèle d'occupation des parents

L'évaluation de la demande repose sur la considération des enfants de moins de 12 ans par tranches d'âges préscolaires et scolaires déclinés selon leur modèle d'occupation des parents.

Enfants	0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans	
Type d'occupation	Totaux					
unique parent	344	11%	58	5%	136	13%
père 100% mère n%	1'129	37%	413	39%	406	40%
Père 100% mère 100%	507	17%	208	20%	129	13%
Père 100% mère à 0%	561	19%	215	20%	189	19%
Père et mère n%	480	16%	160	15%	153	15%
Total	3'022		1'054		1'013	955

Le taux d'occupation des parents détermine la demande hebdomadaire laquelle se monte à 2.53 jours par semaine et par enfant, contre 2.57 à celle du canton. La pression au sein du réseau est de l'ordre de 1.5% inférieure à la valeur cantonale. L'évolution de la pression selon l'âge des enfants est marquée par la reprise précoce d'une occupation.

Distribution des jours de garde globaux impliqués par les taux d'occupation des parents selon le groupe d'âges et le modèle d'occupation des parents

Demande par enfant	0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans	
Type d'occupation	Totale					
unique parent	3.61	4.01	3.74	3.33		
père 100% mère n%	3.07	3.12	3.03	3.03		
Père 100% mère 100%	5.00	5.00	5.00	5.00		
Père 100% mère à 0%	-	-	-	-		
Père et mère n%	0.86	1.20	0.70	0.70		
Valeur globale	2.53	2.61	2.46	2.52		

La prise en compte de l'environnement familial pour une garde non-institutionnelle permet de se concentrer sur la part institutionnelle de la demande. Dans le réseau, la part institutionnelle de la demande est de 80%, soit supérieure à la moyenne cantonale (71%). En conséquence, la demande hebdomadaire passe de 2.53 à 2.07 jours par enfant.

Distribution des jours de garde institutionnelle impliqués par les taux d'occupation et tenant compte de l'environnement familial selon le groupe d'âges et le modèle d'occupation des parents

Demande institutionnelle par enfant	0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans		Tx institutionnel
Type d'occupation	Totale						
unique parent	2.66	2.96	2.76	2.46	2.46	74%	
père 100% mère n%	2.42	2.47	2.40	2.40	2.40	79%	
Père 100% mère 100%	4.39	4.39	4.39	4.39	4.39	88%	
Père 100% mère à 0%	-	-	-	-	-	87%	
Père et mère n%	0.78	1.08	0.63	0.62	0.62	90%	
Valeur globale	2.07	2.16	1.99	2.05	2.05	80%	

Cette demande hebdomadaire permet de calculer le nombre de places institutionnelles nécessaires ainsi que l'importance prise par chaque modèle d'occupation. A ce titre relevons le rôle soutenu des ménages aux deux parents actifs à 100% qui est de 2% supérieur à la moyenne cantonale (34%).

Quantification des places institutionnelles nécessaires selon l'âge et le modèle d'occupation des parents

Places institutionnelles	0 à 3 ans		4 à 7 ans		8 à 11 ans	
Type d'occupation	Totale					
unique parent	183	15%	34	7%	75	19%
père 100% mère n%	548	44%	204	45%	195	48%
Père 100% mère 100%	445	36%	183	40%	114	38%
Père 100% mère à 0%	-	0%	-	0%	-	0%
Père et mère n%	75	6%	34	8%	19	5%
Total	1'250	455	403	392		

Evaluation de l'efficacité de l'ouverture de places au travers des indicateurs de nombre d'enfants par place et de Taux de demande

En résumé, il est intéressant de relever que 81% des enfants ont des besoins de garde. Tenant compte des taux d'occupation des parents, cette demande peut être compressée à un taux de besoin de 51% des enfants. En considérant en plus l'environnement familial, la demande peut être limitée à sa part institutionnelle, ce qui fait tomber le taux de besoin à 41% des enfants. Ce taux peut être exprimé en nombre d'enfants qu'une place permet d'accueillir à savoir 1 place pour 2.42 enfants à l'échelle du réseau.

Les besoins théoriques identifiés et quantifiés pour le réseau (2015) sont comparés aux ressources d'accueil à disposition (fin 2017) par groupes d'âges. Il apparaît que l'offre actuelle du réseau permet au global de couvrir plus de 40% de la demande institutionnelle identifiée. La prise en compte des structures privées fait grimper ce taux à plus de 78%. Relevons encore l'effort particulier consenti pour le développement d'accueil à destination du préscolaire, lequel atteint 51.4% de couverture des besoins institutionnels par les structures du réseau.

Confrontation de la demande institutionnelle à l'offre actuelle	Places existantes	Places subventionnées par segment						Places subventionnées globales			Grand total Subventionné et privé
		Prescolaire			Parascolaire			Pré & parascolaire			
	Total	Collectif	AFJ	Total	Collectif	AFJ	Total	Collectif	AFJ		
Places offertes	234	207	27	274	215	59	508	422	86	976	
Places nécessaires	455			795			1'250			1'250	
Part atteinte	51.4%			34.5%			40.6%			78.1%	

FAJE

Fondation pour l'accueil de jour des enfants

ELEMENTS D'EVALUATION DE LA DEMANDE D'ACCUEIL DE JOUR ET DE SON EVOLUTION DANS LE TEMPS

Réseau AJESOL

Réseau d'accueil de jour des enfants du sud-ouest lausannois

PROJECTION DE LA DEMANDE

La projection de la demande repose sur la considération conjointe de l'évolution démographique, de l'évolution de la représentativité des modèles d'occupation des parents et de celle des jours de garde impliqués par l'évolution des temps partiels à l'échelle des régions urbaines du canton.

Le réseau enregistre sur son périmètre une hausse des effectifs d'enfants de l'ordre de 27% à l'horizon 2025 et de 36% à l'horizon 2030. Cette évolution rapide est liée aux grands projets résidentiels et à la densification dont le périmètre est le théâtre.

Evolution des effectifs d'enfants selon leur âge et le modèle d'occupation des parents

Enfants	2015		2020		2025		2030	
Type d'occupation								
unique parent	344	11%	393	11%	480	13%	539	13%
père 100% mère n%	1'129	37%	1'293	37%	1'512	39%	1'665	40%
Père 100% mère 100%	507	17%	581	17%	639	17%	683	17%
Père 100% mère à 0%	561	19%	643	19%	621	16%	617	15%
Père et mère n%	480	16%	550	16%	587	15%	618	15%
Total	3'022		3'461		3'840		4'124	
Evolution cumulée			14.5%		27.0%		36.4%	

La demande en jours de garde institutionnelle évolue plus faiblement que les effectifs à l'horizon 2025 pour atteindre 4.9% et se tasser par la suite à 7.1% en 2030. Cette évolution à la hausse est liée à l'augmentation des taux d'occupation pour les temps partiels et le glissement des effectifs vers les catégories les plus actives.

Evolution des jours de garde institutionnelle selon le modèle d'occupation des parents et l'horizon temporel

Demande institutionnelle par enfant	2015		2020		2025		2030	
Type d'occupation								
unique parent	2.66		2.66		2.47		2.36	
père 100% mère n%	2.42		2.43		2.48		2.51	
Père 100% mère 100%	4.39		4.39		4.39		4.39	
Père 100% mère à 0%	-		-		-		-	
Père et mère n%	0.78		0.78		0.99		1.10	
Valeur globale	2.07		2.07		2.17		2.22	
Evolution cumulée			0.0%		4.9%		7.1%	

Evolution des places institutionnelles nécessaires selon le modèle d'occupation des parents et l'horizon temporel

L'évolution conjointe des effectifs d'enfants et des besoins liés aux taux d'occupation des parents fait grimper les besoins en places institutionnelles de plus de 33% à l'horizon 2025 et de plus de 46% à l'horizon 2030. Ceci met en évidence une pression extrêmement importante sur le périmètre qui est due à la croissance démographique avant tout.

Places institutionnelles	2015		2020		2025		2030	
Type d'occupation								
unique parent	183	15%	209	15%	238	14%	254	14%
père 100% mère n%	548	44%	627	44%	751	45%	837	46%
Père 100% mère 100%	445	36%	510	36%	561	34%	600	33%
Père 100% mère à 0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Père et mère n%	75	6%	85	6%	116	7%	136	7%
Total	1'250		1'432		1'666		1'827	
Evolution cumulée			14.6%		33.2%		46.1%	

Cette évolution conjointe, majoritairement due à la progression démographique entraîne dans le même temps la baisse de l'efficacité de l'ouverture de places avec une valeur actuelle de 2.42 enfants par place à 2.3 enfants par place à l'horizon 2025, respectivement 2.26 à l'horizon 2030.

CONCLUSION

La méthodologie de détermination progressive de la demande en places d'accueil de jour préscolaire comme parascolaire permet d'identifier les composantes de celle-ci. Partant de l'actuel et tenant compte de l'évolution pressentie, elle soutient le choix d'une stratégie d'expansion de l'offre entre les bornes rapportées ci-dessous.

Sur la base des données de ressources à disposition dans le réseau, le **taux de couverture actuel est de 16.8% alors que le taux associé à la demande théorique calculée est de 41.4%**. L'évolution des ménages fait progressivement monter ce taux idéal à un peu plus de 44.3%.

Dans le but de maintenir le niveau d'effort atteint à ce jour, on observe qu'à l'horizon 2025, 172 places supplémentaires sont nécessaires, ce chiffre atteignant 239 à l'horizon 2030. Ces ouvertures doivent uniquement permettre de rester dans une situation comparable à l'actuelle.

Dans l'objectif de couvrir le nombre de places institutionnelles modélisé, on relève que cela impliquerait l'ouverture de près de 1'320 places supplémentaires à l'horizon 2030, venant s'ajouter aux 508 places offertes à ce jour.

Taux de couverture actuel et évaluation de l'effort nécessaire pour couvrir la croissance de la demande

Taux de couverture du besoin	2015		2020		2025		2030	
Taux de couverture modélisé	41.4%		41.4%		43.4%		44.3%	
Taux de couverture actuel	16.8%		16.9%*		17.7%*		18.1%*	
Places à ouvrir compte-tenu de l'existant								
pour couvrir le besoin	744		925		1'159		1'320	
- en préscolaire	222	30%	293	32%	387	33%	452	34%
- en parascolaire	522	70%	632	68%	772	67%	868	66%
pour maintenir la part atteinte			76		172		239	
- en préscolaire			37	49%	85	49%	119	50%
- en parascolaire			39	51%	87	51%	120	50%

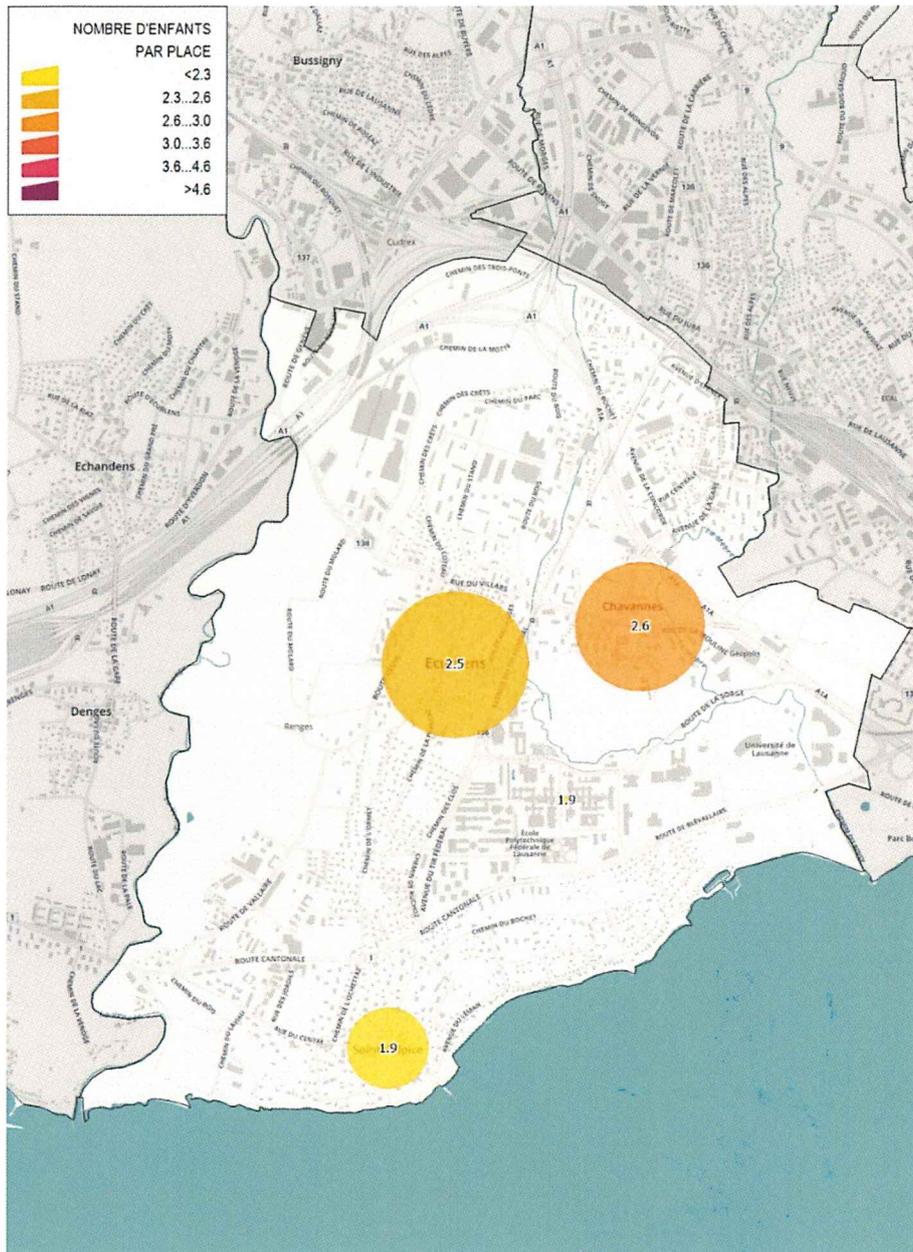
* le taux de couverture actuel projeté pour les années futures en tenant compte d'une valeur d'effort atteint stabilisée à hauteur de sa valeur actuelle, soit 40.6%

La distribution des besoins entre les groupes d'âge met en évidence un bon équilibre des effectifs teintés d'une légère tendance à la hausse les âges avançant pour le préscolaire et une tendance inverse plus marquée pour le scolaire.

Réseau	Age préscolaire				Age scolaire			
	0	1	2	3	1H-2H	3H-4H	5H-6H	7H-8H
Canton	25.9%	25.2%	24.7%	24.2%	26.2%	25.4%	24.6%	23.8%
AJESOL	24.8%	24.9%	25.2%	25.2%	26.4%	25.2%	24.6%	23.8%

Relevons encore que l'impact de la souscription des parents aux institutions privées (tant pour le préscolaire que le scolaire) en lieu et place du circuit public est pour le périmètre de l'AJESOL de l'ordre de 5% des enfants. Notons également que ce taux a tendance à baisser avec l'âge des enfants. Si l'on tient compte de ce paramètre supplémentaire alors le taux de couverture idéal rapporté ci-dessus passe à 36.4%. De plus, l'étude ne tient pas compte des structures d'accueil parascolaire sur le temps de midi telles que les cantines ou restaurants scolaires qui pourraient encore être intégrées à la détermination sur les taux atteints, en particulier pour les enfants les plus âgés (5H à 8H).

La carte ci-dessous met en évidence la distribution des enfants de moins de 12 ans à l'échelle des localités du périmètre. La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'enfants rencontrés dans les localités. La couleur des cercles allant de jaune à violet foncé met en avant l'efficacité à l'ouverture de places considérée au travers de l'indicateur du nombre d'enfants par place. Le jaune dénote une pression plus importante sur les ressources, à l'inverse, un violet foncé indique une pression plus faible et donc une efficacité plus forte.



Carte de distribution des enfants de moins de 12 ans à l'échelle des localités du périmètre. La couleur met en évidence l'efficacité d'ouverture au travers de l'indicateur du nombre d'enfants auxquels se rapporte une place

Les localités du périmètre présentent des pressions très différenciées. En effet, la localité de Saint-Sulpice a une pression très élevée (1.9 enfant par place) laquelle se trouve être bien supérieure aux valeurs des deux autres localités. Les effectifs rencontrés dans la localité de Saint-Sulpice restent cependant bien plus modérés que ceux des deux autres localités.

ANNEXE 2 : GLOSSAIRE

Accueil collectif : accueil régulier dans la journée de plusieurs enfants au sein d'une institution de type crèche, garderie, unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ou accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS).

Accueil extrafamilial : prise en charge des enfants par une personne autre que les parents.

Accueil familial : prise en charge d'enfants dans le foyer d'une accueillante en milieu familial (AMF) rattachée à un réseau d'accueil de jour.

Accueil parascolaire : prise en charge des enfants en âge scolaire (de 4 à 12 ans), en unités d'accueil pour écoliers ou dans les écoles à horaire continu.

Accueil préscolaire : prise en charge des enfants âgés de 0 à 3 ans inclus, en crèches, garderies ou jardins d'enfants.

AFJ : accueil / accueillante familiale de jour.

AMF : accueil / accueillante en milieu familial.

Enfants d'âge préscolaire : enfants n'ayant pas encore 4 ans révolus (d'après Focus 2017), à savoir les catégories incluant bébés, trotteurs et grands dans les structures d'accueil.

Enfants d'âge parascolaire : enfants d'âge scolaire entre la 1H et la 8H, soit à partir de 4 ans révolus jusqu'à 11 ans. Dès 12 ans révolus, les enfants ne sont en principe plus pris en charge par l'accueil de jour.

FAJE : Fondation pour l'accueil de jour des enfants, responsable de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal. Financée par l'État de Vaud, les communes, les employeurs vaudois et bénéficiant d'un don de la Loterie Romande, elle encadre et subventionne les réseaux d'accueil de jour dans le développement de l'offre régionale (d'après <https://faje-vd.ch/>).

HarmoS : concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, définissant les règles, les moyens et finalités de l'éducation au niveau national. Les années d'école obligatoire sont numérotées de 1H à 12H.

LAJE : Loi sur l'accueil de jour des enfants du canton de Vaud.

Nurserie : sous-groupe d'enfants de 0 à 18-24 mois environ, accueillis en structure d'accueil. Parfois, une distinction est faite entre les bébés (jusqu'à 12 mois) et les minis.

OAJE : Office de l'accueil de jour des enfants, chargé de délivrer les autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour des enfants et de surveiller les différentes formes d'accueil à la journée des enfants, hors de leur milieu familial.

OFAS : Office fédéral des assurances sociales, chargée en particulier de veiller au respect des ordonnances fédérales en matière d'accueil de jour.

Place autorisée : place reconnue dans le cadre des autorisations délivrées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Les places autorisées ne sont pas forcément toutes utilisées, notamment dans le contexte de l'accueil familial de jour.

Place à plein temps : en accueil collectif préscolaire, divers types d'institutions offrent des places d'accueil sans que celles-ci ne soient comparables en termes d'horaires d'ouverture. Le critère retenu pour définir une place à plein temps est sa compatibilité avec une activité professionnelle à plein temps des parents, soit 2530 heures par an (qui correspond, par exemple, à 11 heures d'ouverture par jour en moyenne et 230 jours par an). Cette normalisation des places a surtout pour effet une réduction du poids des institutions d'accueil collectif préscolaire dont les horaires sont restreints et dont la principale mission est la socialisation des enfants, par exemple les halte-jeux.

Place offerte : place autorisée et disponible généralement de manière durable, compte tenu du personnel d'encadrement engagé dans l'institution.

Potentiel d'accueil : expression des besoins de garde en nombre d'enfants attendus par place d'accueil, considérant que l'occupation des places est maximisée (notion inverse du taux de besoin.)

Réseau d'accueil de jour : regroupement communal ou intercommunal de collectivités publiques, de partenaires privés, de structures d'accueil collectif et de structures de coordination de l'accueil familial de jour, ayant pour but le développement et la mise sur pied de l'accueil de jour dans le territoire concerné (d'après <https://faje-va.ch/dispositifs/les-reseaux/>).

Taux de besoin : proportion d'enfants demandeurs d'une solution de garde par rapport au total (notion inverse du potentiel d'accueil).

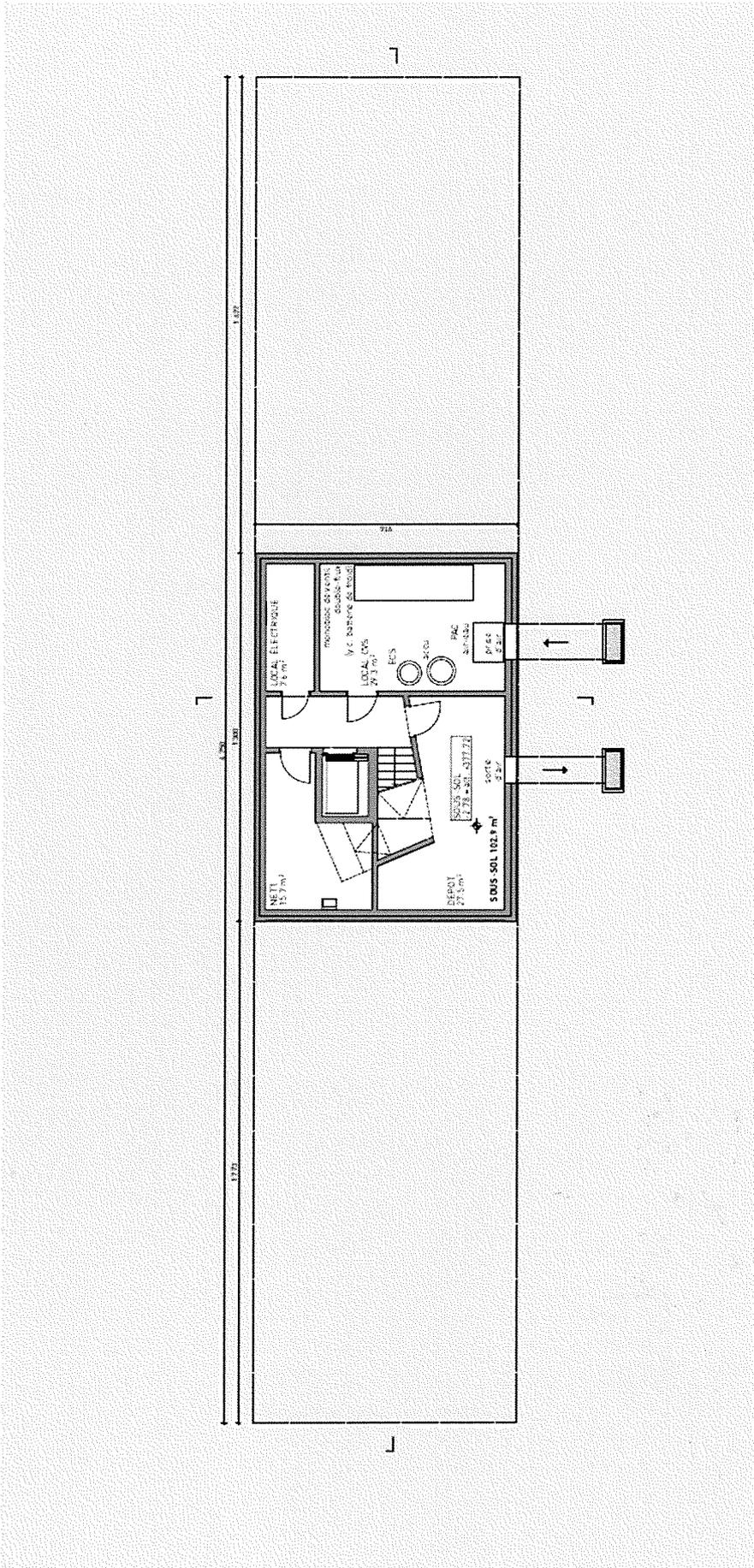
Taux de couverture : nombre de places à plein temps offertes rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population (d'après Numerus 2017).

Taux de fréquentation : nombre moyen d'enfants accueillis chaque jour durant un mois de référence par rapport au nombre d'enfants du même âge dans la population. Comparativement au taux de couverture, le taux de fréquentation permet d'introduire dans le calcul le nombre de jours d'ouverture des structures. Pour deux structures qui offrent le même nombre de places et qui accueillent chaque jour le même nombre d'enfants, le nombre moyen d'enfants accueillis par jour dans une structure ouverte 4 jours par semaine sera inférieur au nombre moyen d'enfants dans une structure ouverte 5 jours par semaine. Le taux de fréquentation est limité par le nombre de places offertes et de jours d'ouverture et permet ainsi d'exprimer l'utilisation d'une prestation offerte (d'après Numerus, 2013).

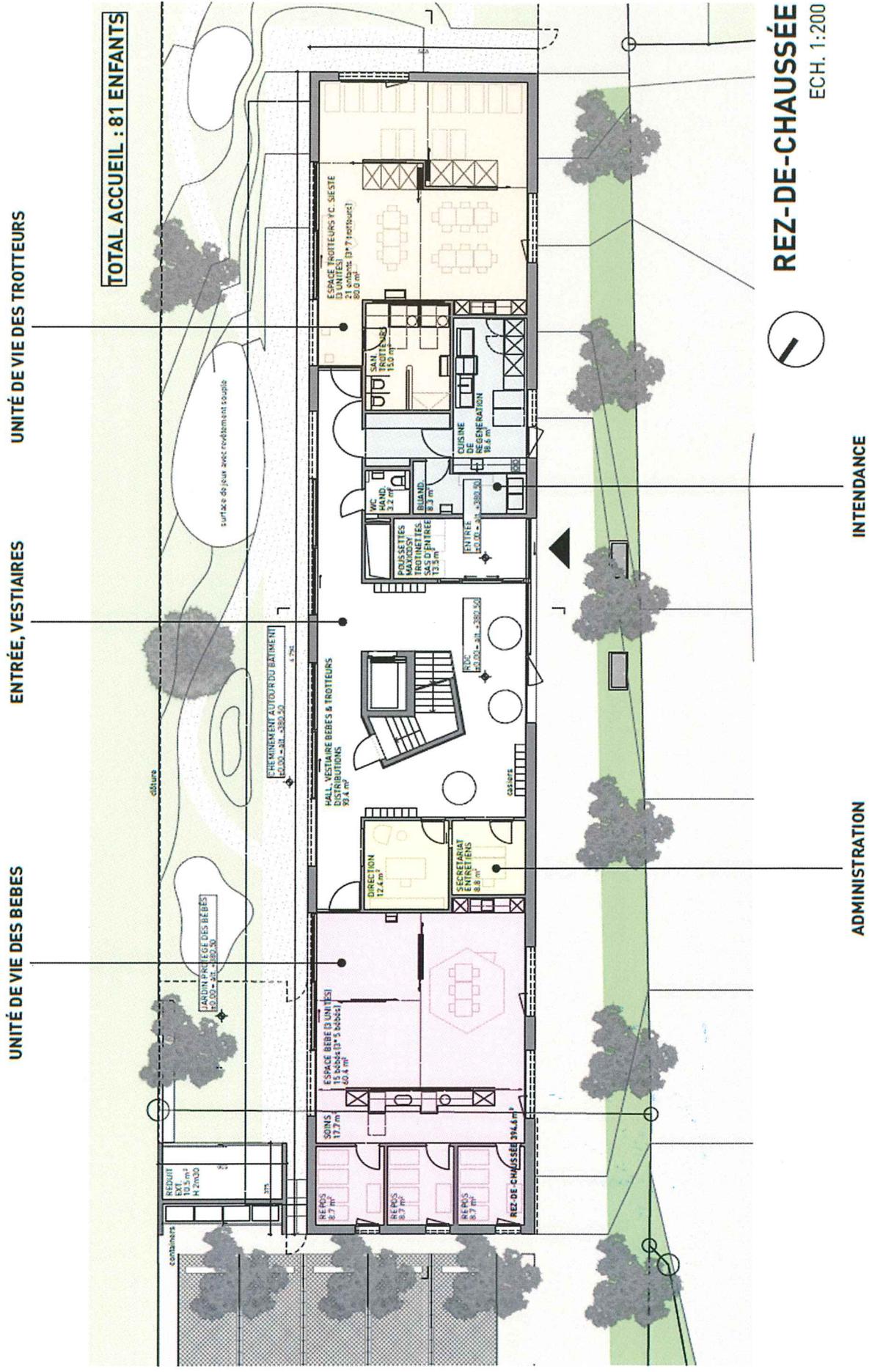
Trotteur : sous-groupe d'enfants de 18-24 à 30-36 mois environ, accueillis en structure d'accueil. Au-delà de 30-36 mois, ils entrent dans le groupe des moyens ou des grands jusqu'à leur entrée à l'école.

UAPE : unité d'accueil pour écoliers.

ANNEXE 3 : PLANS DE LA STRUCTURE



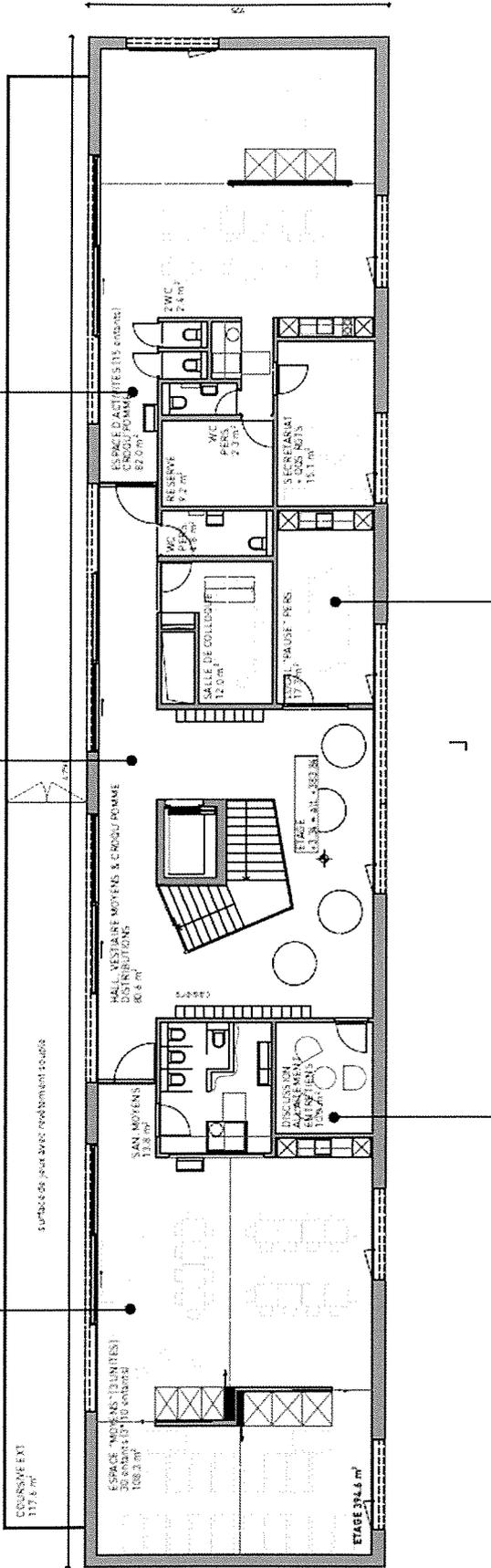
SOUS-SOL
ECH. 1:200



UNITÉ DE VIE DES MOYENS

VESTIAIRES

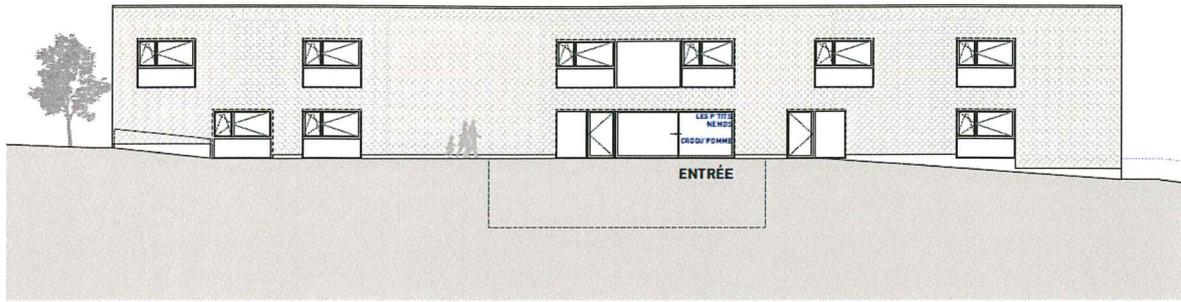
CROQU'POMME



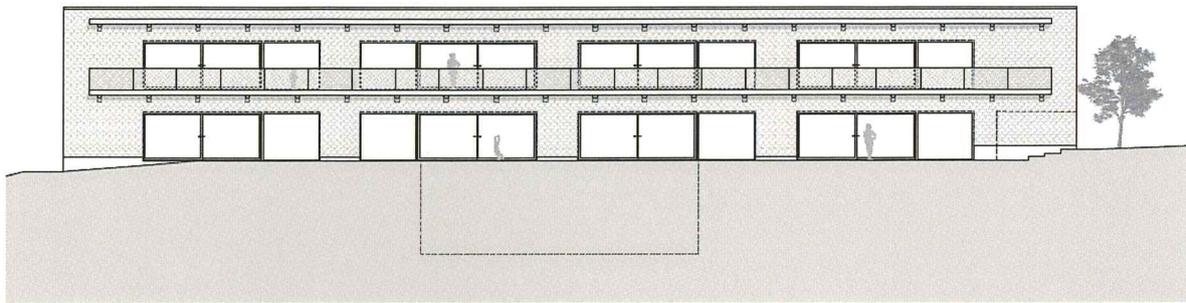
ADMINISTRATION



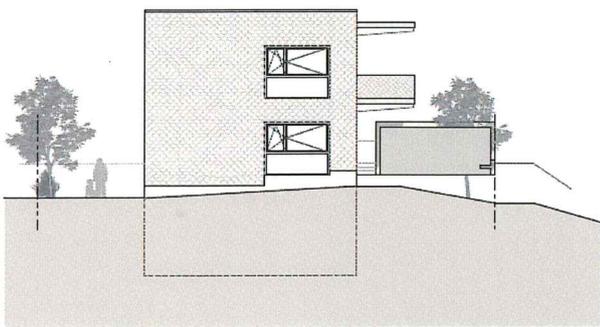
ÉTAGE
ECH. 1:200



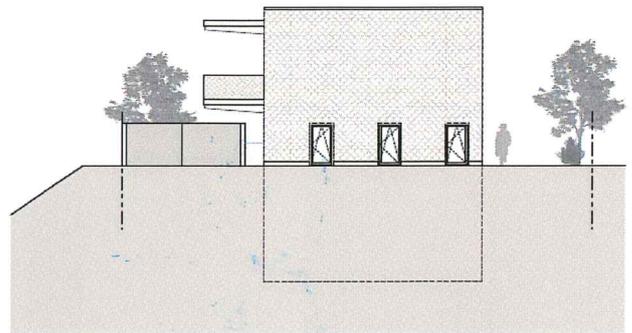
FAÇADE CÔTÉ "RUE", ENTRÉE
ORIENTATION SUD-OUEST, ECH. 1:200



FAÇADE CÔTÉ "JARDIN"
ORIENTATION NORD-EST, ECH. 1:200



FAÇADE CÔTÉ "LAC"
ORIENTATION SUD-EST, ECH. 1:200



FAÇADE CÔTÉ "PARKING"
ORIENTATION NORD-OUEST, ECH. 1:200

ANNEXE 4 : TABLEAU DE REPARTITION DES LOCAUX

Coût au m²/an : 240.00

Zone	No	Local	m ²	coût	Croqu'Pommes %	m ²	coût	Bébés %	m ²	coût	Trotteurs %	m ²	coût	Moyens %	m ²	coût
RDC	1.02	Entrée	16.40	3'936.00	25	4.10	984.00	25	4.10	984.00	25	4.10	984.00	25	4.10	984.00
RDC	1.01	Hall	85.20	20'448.00	25	21.30	5'112.00	25	21.30	5'112.00	25	21.30	5'112.00	25	21.30	5'112.00
RDC	1.03	Direction	12.40	2'976.00	-	-	-	33	4.13	991.01	33	4.13	991.01	33	4.13	991.01
RDC	1.04	Secrétariat	8.80	2'112.00	-	-	-	33	2.90	696.96	33	2.90	696.96	33	2.90	696.96
RDC	1.05	Espace bébés	60.40	14'496.00	-	-	-	100	60.40	14'496.00	-	-	-	-	-	-
RDC	1.06	Salles repos bébés	26.10	6'264.00	-	-	-	100	26.10	6'264.00	-	-	-	-	-	-
RDC	1.07	Espace soins bébés	17.70	4'248.00	-	-	-	100	17.70	4'248.00	-	-	-	-	-	-
RDC	1.08	WC Handicapés	3.20	768.00	25	0.80	192.00	25	0.80	192.00	25	0.80	192.00	25	0.80	192.00
RDC	1.09	Buanderie	10.80	2'592.00	25	2.70	648.00	25	2.70	648.00	25	2.70	648.00	25	2.70	648.00
RDC	1.10	Cuisine	16.20	3'888.00	-	-	-	33	5.39	1'294.70	33	5.39	1'294.70	33	5.39	1'294.70
RDC	1.11	San. Trotteurs	15.00	3'600.00	-	-	-	-	-	-	100	15.00	3'600.00	-	-	-
RDC	1.12	Espace trotteurs	75.20	18'048.00	-	-	-	-	-	-	100	75.20	18'048.00	-	-	-
1er	2.01	Hall	66.40	15'936.00	25	16.60	3'984.00	25	16.60	3'984.00	25	16.60	3'984.00	25	16.60	3'984.00
1er	2.02	Salle d'accueil	10.00	2'400.00	25	2.50	600.00	25	2.50	600.00	25	2.50	600.00	25	2.50	600.00
1er	2.03	San. Moyens	13.80	3'312.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	13.80	3'312.00
1er	2.04	Espace Moyens	104.40	25'056.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100	104.40	25'056.00
1er	2.05	Salle pause	17.70	4'248.00	-	-	-	33	5.89	1'414.58	33	5.89	1'414.58	33	5.89	1'414.58
1er	2.06	Salle colloque	15.30	3'672.00	-	-	-	33	5.09	1'222.78	33	5.09	1'222.78	33	5.09	1'222.78
1er	2.07	WC Pers	4.80	1'152.00	-	-	-	33	1.60	383.62	33	1.60	383.62	33	1.60	383.62
Croqu'P	2.08	Réserve	9.20	2'208.00	100	9.20	2'208.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Croqu'P	2.09	Secrétariat	15.10	3'624.00	100	15.10	3'624.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Croqu'P	2.10	WC	3.00	720.00	100	3.00	720.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Croqu'P	2.11	Espace activité	70.00	16'800.00	100	70.00	16'800.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SS	3.01	Local technique	25.00	6'000.00	25	6.25	1'500.00	25	6.25	1'500.00	25	6.25	1'500.00	25	6.25	1'500.00
SS	3.02	Local de nettoyage	7.00	1'680.00	25	1.75	420.00	25	1.75	420.00	25	1.75	420.00	25	1.75	420.00
SS	3.03	Local poussettes	13.00	3'120.00	-	-	-	50	6.50	1'560.00	50	6.50	1'560.00	-	-	-
Ext	4.01	Coursive extérieure	117.60	28'224.00	50	58.80	14'112.00	-	-	-	-	-	-	50	58.80	14'112.00
Total			839.70	201'528.00		212.10	50'904.00		191.72	46'011.65		177.72	42'651.65		258.02	61'923.65

Loyer Croqu'Pommes : 50'900 25%

Loyer garderie : 150'600 75%

Total général : 201'500

ANNEXE 6 : BUDGET PREVISIONNEL DU BATIMENT SUR 30 ANS

Année	2021	2022	2023	2024	...	2031	2032	2033	2034	...	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053		
Dette	4'592'000.00	4'046'816.02	3'641'632.04	3'437'448.06		2'316'160.20	2'155'976.22	1'995'792.24	1'835'608.26		393'952.44	233'768.46	73'584.48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Coûts loyer	638'093.98	489'916.22	282'838.46	235'775.70		218'956.38	240'583.62	238'180.86	235'778.10		214'153.27	211'750.51	209'347.75	208'243.98	48'060.00	48'060.00							
Amortissement (3.3% linéaire sur 30 ans)	160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98		160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98		160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98	160'183.98	0.00	0.00
Amortissement extraordinaire	385'000.00	245'000.00	44'000.00																				
Fonds rénovation (0.5% sur 10 ans, puis 1%)	24'030.00	24'030.00	24'030.00	24'030.00		24'030.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00		48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00	48'060.00
Intérêt de la dette (1.5%)	68'880.00	60'702.24	54'624.48	51'561.72		34'742.40	32'339.64	29'936.88	27'534.12		5'909.29	3'506.53	1'103.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Coûts entretien	124'000.00	124'380.00	124'764.36	125'153.16		133'006.23	133'433.66	133'866.34	134'304.35		143'504.08	144'001.36	144'505.21	145'015.73	145'533.07	146'057.36	146'588.71	147'127.27	152'673.18	153'226.57	153'787.59		
Conciergerie (.2% d'augmentation par an)	90'000.00	90'180.00	90'360.36	90'541.08		91'816.29	91'999.92	92'183.92	92'368.29		94'044.28	94'232.37	94'420.83	94'609.67	94'798.89	94'988.49	95'178.47	95'368.83	95'559.56	95'750.68	95'942.18		
Voirie, espaces verts	10'000.00	10'200.00	10'404.00	10'612.08		12'189.94	12'433.74	12'682.42	12'936.07		15'459.80	15'768.99	16'084.37	16'406.06	16'734.18	17'068.86	17'410.24	17'758.45	18'113.62	18'475.89	18'845.41		
Entretien, travaux et fournitures	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00		15'000.00	15'000.00	15'000.00	15'000.00		20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	20'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00		
Entretien parc, parking et extérieur	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00		3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00		3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Achat machine et équipement	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00		2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00		2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Assurances	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00		6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00		6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Produits de nettoyage	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00		3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00		3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Revenus	-710'500.00	-570'880.00	-370'264.36	-326'653.16		-334'506.23	-334'933.66	-335'366.34	-335'804.35		-345'004.08	-345'501.36	-346'005.21	-346'515.73	-347'033.07	-347'557.36	-348'088.71	-348'627.27	-354'173.18	-354'726.57	-355'287.59		
Aide au démarrage	-385'000.00	-245'000.00	-44'000.00																				
Loyer garderie	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00		-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00		-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00	-150'600.00
Loyer Croqu'Pommes	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00		-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00		-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00	-50'900.00
Refacturation conciergerie et voirie - garderie	-74'739.45	-75'023.46	-75'310.73	-75'601.32		-77'733.69	-78'053.15	-78'376.53	-78'703.90		-81'842.75	-82'214.42	-82'590.99	-82'972.55	-83'359.21	-83'751.06	-84'148.19	-84'550.71	-84'958.71	-85'372.32	-85'791.62		
Refacturation conciergerie et voirie - CP	-25'260.55	-25'356.54	-25'453.63	-25'551.84		-26'272.54	-26'380.51	-26'489.81	-26'600.45		-27'661.33	-27'786.94	-27'914.22	-28'043.18	-28'173.86	-28'306.30	-28'440.52	-28'576.57	-28'714.47	-28'854.26	-28'995.97		
Refacturation entretien garderie	-17'937.47	-17'937.47	-17'937.47	-17'937.47		-21'674.44	-21'674.44	-21'674.44	-21'674.44		-25'411.41	-25'411.41	-25'411.41	-25'411.41	-25'411.41	-25'411.41	-25'411.41	-25'411.41	-25'411.41	-29'148.39	-29'148.39	-29'148.39	
Refacturation entretien CP	-6'062.53	-6'062.53	-6'062.53	-6'062.53		-7'325.56	-7'325.56	-7'325.56	-7'325.56		-8'588.59	-8'588.59	-8'588.59	-8'588.59	-8'588.59	-8'588.59	-8'588.59	-8'588.59	-8'588.59	-9'851.61	-9'851.61	-9'851.61	
Reste dû	51'593.98	43'416.22	37'338.46	34'275.70		17'456.38	39'083.62	36'680.86	34'278.10		12'653.27	10'250.51	7'847.75	6'743.98	-153'440.00	-153'440.00							

ANNEXE 7 : BUDGET PREVISIONNEL DE LA NURSERIE/GARDERIE SUR 10 ANS

		Année d'exploitation																						
		0 (sur 4 mois)		1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		
		CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%	
Total des charges		255'862.58		937'100.34		1'101'967.82		1'166'841.59		1'437'198.67		1'450'677.05		1'616'239.73		1'646'818.71		1'653'890.99		1'655'469.57		1'657'048.46		
Traitements		148'722.36	58%	594'889.45	63%	725'288.93	66%	777'938.71	67%	998'088.79	69%	998'239.17	69%	1'125'689.84	70%	1'125'840.82	68%	1'130'992.11	68%	1'131'143.69	68%	1'131'295.58	68%	
3101.01	Direction administrative (80%)	21'250.00		85'000.00		85'000.00		85'000.00		85'000.00		85'000.00		85'000.00		85'000.00		85'000.00		85'000.00		85'000.00		85'000.00
3101.02	Personnel administratif (40%, puis 60%)	7'200.00		28'800.00		28'800.00		28'800.00		28'800.00		28'800.00		43'200.00		43'200.00		43'200.00		43'200.00		43'200.00		43'200.00
3301.01	Personnel éducatif	86'250.00		345'000.00		450'000.00		500'000.00		700'000.00		700'000.00		780'000.00		780'000.00		780'000.00		780'000.00		780'000.00		780'000.00
3201.01	Personnel de maintenance	18'684.86		74'739.45		74'888.93		75'038.71		75'188.79		75'339.17		75'489.84		75'640.82		75'792.11		75'943.69		76'095.58		76'095.58
3201.01	Personnel d'intendance (70%, puis 100%)	11'025.00		44'100.00		44'100.00		44'100.00		44'100.00		44'100.00		63'000.00		63'000.00		63'000.00		63'000.00		63'000.00		63'000.00
3301.02	Apprentis et stagiaires					20'000.00		20'000.00		30'000.00		30'000.00		40'000.00		40'000.00		45'000.00		45'000.00		45'000.00		45'000.00
3301.03	Remplacement (5% du personnel éducatif)	4'312.50		17'250.00		22'500.00		25'000.00		35'000.00		35'000.00		39'000.00		39'000.00		39'000.00		39'000.00		39'000.00		39'000.00
Charges sociales		26'621.00	10%	106'484.00	11%	129'827.00	12%	139'251.00	12%	178'658.00	12%	178'686.00	12%	201'498.00	12%	201'526.00	12%	202'447.00	12%	202'474.00	12%	202'501.00	12%	
3401.01	Cotisations AVS-AI-APG-AC (8.6%)	12'790.00		51'160.00		62'375.00		66'903.00		85'836.00		85'849.00		96'809.00		96'822.00		97'265.00		97'278.00		97'291.00		97'291.00
3401.02	Cotisations LPP (7.8%)	11'600.00		46'401.00		56'573.00		60'679.00		77'851.00		77'863.00		87'804.00		87'816.00		88'217.00		88'229.00		88'241.00		88'241.00
3401.03	Cotisations LAA (1.5%)	2'231.00		8'923.00		10'879.00		11'669.00		14'971.00		14'974.00		16'885.00		16'888.00		16'965.00		16'967.00		16'969.00		16'969.00
Frais de repas		8'906.25	3%	35'625.00	4%	47'500.00	4%	47'500.00	4%	53'000.00	4%	59'000.00	4%	71'000.00	4%	100'000.00	6%	100'000.00	6%	100'000.00	6%	100'000.00	6%	
3501.01	Frais de repas midi	7'500.00		30'000.00		40'000.00		40'000.00		45'000.00		50'000.00		60'000.00		80'000.00		80'000.00		80'000.00		80'000.00		80'000.00
3501.01	Frais de goûter et petit déjeuner	1'406.25		5'625.00		7'500.00		7'500.00		8'000.00		9'000.00		11'000.00		20'000.00		20'000.00		20'000.00		20'000.00		20'000.00
Loyer et charges des locaux		53'662.97	21%	176'651.88	19%	175'651.88	16%	175'651.88	15%	175'651.88	12%	175'651.88	12%	175'651.88	11%									
3607.00	Loyer locaux + extérieur	37'650.00		150'600.00		150'600.00		150'600.00		150'600.00		150'600.00		150'600.00		150'600.00		150'600.00		150'600.00		150'600.00		150'600.00
3602.00	Électricité	412.00		1'648.00		1'648.00		1'648.00		1'648.00		1'648.00		1'648.00		1'648.00		1'648.00		1'648.00		1'648.00		1'648.00
3601.00	Eau	375.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00
3601.00	Chauffage	741.60		2'966.41		2'966.41		2'966.41		2'966.41		2'966.41		2'966.41		2'966.41		2'966.41		2'966.41		2'966.41		2'966.41
3603.00	Entretien intérieur et extérieur	4'484.37		17'937.47		17'937.47		17'937.47		17'937.47		17'937.47		17'937.47		17'937.47		17'937.47		17'937.47		17'937.47		17'937.47
3605.00	Achat mobilier, machines et informatique	10'000.00		2'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00
Charges liées aux enfants		5'750.00	2%	4'500.00	0%	5'000.00	0%	6'000.00	1%	7'500.00	1%	8'500.00	1%	10'000.00	1%	11'000.00	1%	11'000.00	1%	12'000.00	1%	13'000.00	1%	
3701.00	Achat équipement et matériel éducatif	5'000.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		2'000.00		2'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00
3702.00	Achat fournitures hygiène et soins	500.00		2'000.00		2'500.00		3'000.00		4'000.00		5'000.00		5'000.00		6'000.00		6'000.00		7'000.00		8'000.00		8'000.00
3703.00	Activités sportives ou culturelles	250.00		1'000.00		1'000.00		1'500.00		1'500.00		1'500.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00
Autres charges		12'200.00	5%	18'950.00	2%	18'700.00	2%	20'500.00	2%	24'300.00	2%	30'600.00	2%	32'400.00	2%	32'800.00	2%	33'800.00	2%	34'200.00	2%	34'600.00	2%	
3801.00	Frais de déplacement			100.00		100.00		100.00		100.00		100.00		200.00		200.00		200.00		200.00		200.00		200.00
3802.00	Formation continue			2'000.00		2'500.00		3'000.00		4'000.00		4'000.00		5'000.00		6'000.00		6'500.00		6'500.00		6'500.00		6'500.00
3803.00	Imprimés et fourniture de bureau	500.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'500.00		1'500.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00		2'000.00
3804.00	Abonnements, journaux et cotisations	1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		2'500.00		2'500.00		2'500.00		2'500.00		2'500.00		2'500.00
3805.00	Affranchissement	50.00		50.00		50.00		100.00		100.00		100.00		200.00		200.00		300.00		300.00		300.00		300.00
3806.00	Téléphone et internet	500.00		800.00		800.00		800.00		800.00		800.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00
3807.00	Frais bancaires	150.00		150.00		150.00		150.00		150.00		150.00		150.00		150.00		150.00		150.00		150.00		150.00
3808.00	Assurances	3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00
3809.00	Frais divers du personnel	500.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		2'000.00		2'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00		3'000.00
3809.01	Frais de recherche du personnel	5'000.00		3'000.00		2'000.00		3'000.00		4'000.00		5'000.00		2'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00		1'000.00
3810.00	Amortissement mobilier et équipement	500.00		650.00		800.00		950.00		1'150.00		1'350.00		1'650.00		1'950.00		2'250.00		2'550.00		2'850.00		2'850.00
3812.00	Amortissement machine et informatique	1'000.00		1'200.00		1'300.00		1'400.00		1'500.00		1'600.00		1'700.00		1'800.00		1'900.00		2'000.00		2'100.00		2'100.00
3815.00	Attribution fond renouvellement			5'000.00		5'000.00		5'000.00		5'000.00		10'000.00		10'000.00		10'000.00		10'000.00		10'000.00		10'000.00		10'000.00
Total des revenus		255'862.58		937'100.34		1'101'967.82		1'166'841.59		1'437'198.67		1'450'677.05		1'616'239.73		1'646'818.71		1'653'890.99		1'655'469.57		1'657'048.46		
Participations diverses		252'362.58	99%	923'200.34	99%	1'083'867.82	98%	1'146'741.59	98%	1'409'098.67	98%	1'422'577.05	98%	1'584'839.73	98%	1'615'418.71	98%	1'622'490.99	98%	1'624'069.57	98%	1'625'648.46	9	